



Conseil Municipal du 30 juillet 2019 - et du 05 septembre 2019

Présents : T. QUERQUIS - P. BELY- S. MARIOT - D. BOURON - D.FOUCAUD - F.CHAUVIERE D. GUILLOTEAU - A. LERMITE- NICOLLEAU Christophe- M-R. RETAILLEAU - J. PICHON - PIHA Laurent
Absent excusé : J. JAUNET - E. ARNOUX -

VIE COMMUNALE

TRAVAUX SALLE DU FOYER RURAL : Lors de la réunion de conseil municipal du 30 juillet dernier, le conseil a attribué les lots du marché de travaux de la salle du Foyer Rural de manière suivante :

- **Lot n°02 – ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur)** : entreprise ROGER de Saint-Gilles-Croix de Vie (85) pour un montant de 58 104.85€ HT.
- **Lot n°03 – Structure Bois Métal** : entreprise BOCQUIER de Moutiers-les-Mauxfaits (85) pour un montant de 55 178.84 € HT
- **Lot n°04 – Menuiseries Extérieures** : entreprise CONCEPT & MENUISERIE de Vezins (49) pour un montant de 45 760.39 € HT.
- **Lot n°05 – Menuiseries Intérieures** : entreprise GODARD MENUISERIE de Saint-Fulgent (85) pour un montant de 27 373€ HT
 - Avec option portes intérieures sous-sol pour un montant de 377.85€ HT
 - Avec option protection soubassement murs intérieurs pour un montant de 2 303.24€ HT
- **Lot n°06 – Cloisonnement / Plafonds** : entreprise GODARD MENUISERIE de Saint-Fulgent (85) pour un montant de 13 990€ HT
 - Avec option habillage WC suspendus pour un montant de 493.50€ HT
 - Avec option Cloisonnement sanitaires du sous-sol pour un montant de 176.51€ HT
- **Lot n°07 – Plafonds Suspendus** : entreprise GODARD MENUISERIE de Saint-Fulgent (85) pour un montant de 11 369.74€ HT
- **Lot n°8 – Carrelages-Faïences** : l'Entreprise CERAMIC CONCEPT d'Essarts-en-Bocage (85) pour un montant de 20 401.52€ HT
 - Avec option carrelage et faïence du sous-sol pour un montant de 1 420.52€ HT
 - Avec option faïence WC suspendus pour un montant de 390.96€ HT
- **Lot n°09 – Peinture / Nettoyage** : entreprise CLAUDE BETARD de La Châtaigneraie pour un montant de 13 042.39 € HT
 - Avec option peinture sur murs enduits sous-sol pour un montant de 145€ HT
- **Lot n°10 – Chauffage / Ventilation / Plomberie** : entreprise SARL FAUCHET de Chauché pour un montant de 40 765.98 € HT
 - Avec option de remplacement de cuvettes existantes pour un montant de 2 359.44€ HT
 - Avec option de rajout de cuvettes dans les WC du sous-sol pour un montant de 645.28€ HT
- **Lot n°11 – Electricité** : entreprise SARL FAUCHET de Chauché pour un montant de 45 628.56€ HT

Le lot n°1 (**Démolition / Gros œuvre**) n'a pas pu être attribué lors de la réunion du 30 juillet 2019 car aucune offre n'avait été déposée. Un second appel d'offre a été publié du 05 au 23 août 2019 et une nouvelle fois aucune offre n'a été déposée. Lors de sa dernière séance, le conseil municipal l'a déclaré infructueux et a décidé de lancer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, c'est-à-dire de consulter directement les entreprises.

AIDE ENERGETIQUE du SYDEV : La Commune a sollicité l'aide du SYDEV dans le projet de rénovation énergétique du Foyer Rural. Le bureau du SYDEV en date du 1^{er} juillet 2019 a décidé d'attribuer à la commune

une subvention dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour un montant maximum de 37 395€. Une convention est en cours de signature pour l'attribution de cette subvention.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE : Dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2018-2023, le Conseil Régional lance la nouvelle opération « **une naissance, un arbre** ». En effet, à compter de cette année, chaque nouveau ligérien pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte contribuant à l'évolution des pratiques et replaçant collectivement l'arbre au cœur de notre cadre de vie et de notre développement. Le Conseil Régional propose aux communes de s'associer à ce projet en se portant candidat pour s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée leur registre d'Etat Civil. La Région interviendra à hauteur de 15€ par arbre. Le conseil municipal accepte de participer à cette opération.

VIE INTERCOMMUNALE

L'enquête publique a débuté le lundi 2 septembre 2019 à 8h30 et prendra fin le vendredi 4 octobre 2019 à 16h30.

Vous pourrez venir rencontrer le commissaire enquêteur lors de sa prochaine visite à la Mairie de La Merlatière :

le Mercredi 2 octobre 2019 de 9h -12h

Vous pouvez également vous présenter aux permanences dans les autres communes concernées.

Une information sur le déroulement de l'enquête sera mise en ligne sur le site de la Commune www.la-merlatiere.fr et sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts www.ccfulgent-essarts.fr

Un dossier d'enquête publique est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque commune. Le public pourra venir consulter le dossier, même en dehors des permanences, pendant les heures habituelles d'ouverture de la Mairie au public et déposer des observations sur le registre.

Le public pourra émettre des observations :

- en les écrivant sur le registre déposé en mairie
- par courrier adressé au président de la commission d'enquête, au siège de la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts, 2 rue Jules Verne 85250 SAINT FULGENT
- par courriel adressé à l'adresse suivante : enquete-publique-1424@registre-dematerialise.fr, en indiquant en objet « enquête publique PLUiH – PDA – Abrogation cartes communales ».
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1424>

REUNIONS SENIORS : Le Conseil Départemental de la Vendée (en partenariat avec les CCAS et les communautés de communes) organise des réunions d'échanges avec les seniors afin d'informer et de sensibiliser au bien vieillir. Ces réunions seront dirigées par des professionnels spécialisés dans l'accompagnement médico-social des personnes âgées. Des sujets essentiels y seront évoqués notamment l'aide social, le logement, les mesures de protection, l'entrée en EHPAD, etc...

Une réunion est prévue le **jeudi 24 octobre 2019 à 9h à la Communauté de Communes de Saint-Fulgent**. Pour plus d'informations, veuillez contacter la Mairie.

AGENDA DES SENIORS : Pour une meilleure information sur les actions de prévention, le CIAS et les partenaires ont réalisé « **L'agenda des Seniors** ». Cet agenda regroupe les idées de sorties, les événements ou réunions à destination des séniors. Il est à votre disposition en Mairie.

SCOM : Une collecte exceptionnelle des déchets contenant de l'amiante liée aura lieu le :

- Déchèterie de **La Flocellière** : Lundi 30 septembre 2019
- Déchèterie de **La Châtaigneraie** : Mercredi 02 octobre 2019
- Déchèterie de **Chantonay** : Vendredi 04 octobre 2019
- Déchèterie des **Essarts** : Samedi 05 octobre 2019

Les déchets concernés sont les éléments en amiante-ciment tels que des plaques ondulées, des éléments de façades, des canalisations.

Tarifs*		
Jusqu'à 25 kg :	10 €	
De 26 à 50 kg :	15 €	
De 51 à 75 kg :	20 €	
De 76 à 100 kg :	25 €	
Au-delà de 100 kg :	25 €	



Pour bénéficier de ce service, une inscription est **obligatoire** auprès des services du SCOM en appelant au : 02-51-57-11-93 avant le 20 septembre.

INFOS DIVERSES

COMMISSION BULLETIN : Toute association ou entreprise qui souhaite diffuser une information dans le bulletin annuel de la commune doit faire parvenir son article à la mairie **avant le 1^{er} novembre 2019**.

Par ailleurs, nous vous invitons à nous faire parvenir toute photo que vous auriez prise lors d'éléments associatifs ou autres et susceptible de venir illustrer ce prochain bulletin 2019-2020.

SITE INTERNET : Le site internet de la commune www.la-merlatiere.fr est temporairement suspendu. La commission communication travaille à la mise en place d'un nouveau site internet en collaboration avec le Centre de gestion de la Vendée. Il sera bientôt mis en ligne à la même adresse.

FAMILLES RURALES - FOYER DES JEUNES : Les inscriptions pour le Foyer des Jeunes de la Merlatière vont avoir lieu courant octobre : le **samedi 5 octobre de 9h30 à 12h30 au Foyer (Salle des Marronniers)** ! Tous les jeunes de la commune de 14 à 19 ans sont invités à s'inscrire.

L'adhésion permet d'avoir la **carte "Jeune Action"** qui permet des réductions auprès de structures culturelles et de loisirs.

CANTINE SCOLAIRE : Le repas à la cantine pour les enfants scolarisés à l'école privée de la Merlatière se fait désormais dans la salle des Marronniers (pendant les travaux de la Salle du Foyer Rural). Pour toute modification (annulation ou inscription) pour un repas, merci de contacter Cindy RIBEIRO au 02.28.97.46.99.

L'OGEC est toujours à la recherche de bénévoles pour aider lors du temps de repas (à la Merlatière) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30. Si vous êtes intéressés, merci de contacter Cindy RIBEIRO au numéro ci-dessus.

STATIONNEMENT POIDS LOURDS: Nous avons reçu des plaintes en Mairie concernant le stationnement de camion poids lourds dans les lotissements. Outre les nuisances sonores et visuelles pour les riverains, le poids de ceux-ci abîme énormément la voirie.

Un lotissement n'est en effet pas prévu pour garer un camion de cette taille. Si cette situation perdure, le conseil municipal prendra les décisions nécessaires pour que ça ne se produise plus.

Pour rappel : Le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement, entré en vigueur le 5 juillet 2015, a pour objet l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et de favoriser le cheminement des piétons et des cyclistes. L'article R.417-10 du Code de la route définit les contraventions qui constituent de plein droit un arrêt ou un stationnement gênant.

Article R417-10

- Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.
- Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :
 - . sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons,
 - . entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne.

Le montant de l'amende est de 135 € (contravention de 4^{ème} classe).

Nous remercions les conducteurs de ces camions de prendre les dispositions nécessaires, avec le concours de leurs employeurs respectifs, afin de trouver une autre solution. Pour rappel ils peuvent stationner leurs véhicules à la **zone artisanale de la Tabarière qui possède le parking nécessaire aux camions.**

CIVISME : Il est rappelé que **les propriétaires de chiens ou de chats sont responsables de leur animal et des dommages causés par ce dernier à l'extérieur de leur domicile** (morsures, déjections chez les voisins ou sur la voie publique...). Les déjections canines effectuées sur la voie publique deviennent un fléau pour nos concitoyens. Pour rappel, cet **incivisme** est verbalisable d'une contravention de 2^{ème} classe, soit un timbre amende de 35 € (article R 48-1/3 alinéa du Code Pénal).

ANTENNE ORANGE : Le raccordement électrique de l'antenne est réalisé, il faut maintenant que celle-ci soit reliée à la fibre (fin-septembre – début octobre) et qu'Orange l'active. Normalement l'antenne devrait être en service avant la fin de l'année 2019.

AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC : Comme vous avez certainement dû le remarquer, les travaux d'aménagement de l'espace public de la Rue des Essarts sont quasiment terminés, les arbustes seront plantés à l'automne. Afin de garantir une bonne pousse du gazon semé entre les pavés (revêtement « terre pierre »), nous vous remercions de ne pas stationner dessus et cela certainement jusqu'au printemps.

DECO HALLOWE'EN : Les services techniques veulent travailler cette année sur une décoration d'Halloween, celle-ci serait mise en place pour les vacances scolaires de la Toussaint (du 20 octobre au 03 novembre). Ils sont à la recherche de citrouilles, si vous en avez, merci de contacter Laurent et Aymeric au 06.76.66.98.71.

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU : lors de la réunion de conseil municipal du mois de septembre, Monsieur AUGEREAU Patrick du Syndicat Bassin Versant de Grand Lieu est venu afin de présenter le projet du syndicat concernant l'aménagement de la zone inondable derrière le lotissement « La Rivière » ainsi que la création d'une haie « talus ». Ces travaux devraient commencer courant octobre.